

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTGE, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS					Départs de CAHORS				
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	
		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »		4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.					Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.				

Cahors, le 8 Mars

**SOUSCRIPTION NATIONALE**  
Organisée par le Conseil municipal de Cahors  
POUR  
**L'ÉRECTION D'UN MONUMENT**  
A  
**LÉON GAMBETTA**  
A  
**CAHORS**

On souscrit au bureau du Journal.

**STATUE DE LÉON GAMBETTA**

Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statnette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustre et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre digne de l'artiste M. Gaude, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

Prix : **30 fr.** au bureau du Journal.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 6 Mars.

**La révision.**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération des propositions de révision

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(31) du 8 Mars 1883.

**LES**  
**COUPS DE FOUDRE**  
Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

Cela ne m'étonne pas, il est assez bien de sa personne pour faire comprendre et excuser les passions dont on parle.

A ces mots, le comte de Vierville se leva brusquement; il dit, les dents serrées, s'adressant à Béatrice :

— Comment avez-vous fait la connaissance de ce brillant cavalier ?

— Mais d'une façon très simple : le marquis est le frère d'une de mes amies de couvent; c'est un brillant causeur, un charmant esprit.

La jeune femme raconta l'histoire de ses entrevues avec le marquis et ses amis. Le ton enjoué avec lequel elle débitait ce badinage, aurait dû rassurer son mari; malheureusement, sa coquetterie naturelle lui fit répondre de façon à faire croire qu'elle était sensible à l'admiration que lui témoignait le marquis.

Le comte, livide, effrayant, se dressa devant sa femme; elle le regardait sans comprendre :

M. Granet s'efforce de démontrer l'impossibilité de faire des réformes quelconques sans la révision, qui est plus possible et moins dangereuse aujourd'hui que plus tard.

Il reproche au ministère de forcer la main à la majorité, de se préparer ainsi une victoire chèrement achetée. Le vote que M. Ferry réclame sera acheté au prix de la division de la majorité de la Chambre.

L'orateur signale le danger de tromper les espérances que la République a fait surgir, de faillir aux engagements contractés et d'offrir aux électeurs le spectacle de l'impuissance.

Il ajoute que le jour où le pays s'apercevra que tous les programmes sont déçus, toutes les promesses méconnues, il verra sans regret la Constitution violée et les représentants du peuple conduits à Mazas par un coup d'Etat triomphant. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. Clémenceau dit que les élections de 1881 se sont faites sur le terrain de la révision. (Bruits divers.)

Le pays s'est prononcé avec une incontestable évidence dans trois cents collèges électoraux. Le gouvernement accepte le principe de la révision. Il ne reste plus que la question de méthode et d'opportunité. Or, Gambetta avait très-bien établi que la révision est la première des réformes nécessaires et on peut s'étonner que ceux des ministres actuels qui faisaient déjà partie du cabinet du 14 novembre aient abandonné cette politique.

Si on laisse échapper l'occasion actuelle, on ne retrouvera peut-être plus des conditions favorables, et si le Sénat ne se décide pas, il y a danger de révolution. Du moment qu'il y a un pouvoir qui résiste à la volonté nationale, la situation est révolutionnaire. (Applaudissements à gauche.)

C'est en faisant la révision que le gouvernement deviendrait fort. On ne taquine pas les gouvernements qui agissent, et la Chambre soutiendrait un ministère qui prendrait sa défense.

On prétend que l'accord n'est pas complet sur la révision et que le pays ne s'est pas prononcé sur le détail des réformes à accomplir. Mais quand on attend que le peuple se prononce d'une façon formelle, il n'est plus temps de discuter, le gouvernement est balayé. Le véritable élément conservateur c'est le suffrage universel. (Très bien! à gauche.)

il lui dit d'une voix brève :

— Quand avez-vous vu le marquis pour la dernière fois ?

— Mais à ma sortie du couvent.

— Je ne veux plus entendre ce nom, comtesse ?

La voix de Raoul frémissait, ses yeux lançaient des éclairs.

Le prince intervint, disant d'un ton conciliant :

— Mon cher comte, vous prenez feu pour un enfantillage. Songez donc, ces jeunes filles voyaient le marquis sous les yeux d'une religieuse qui ne les quittait pas.

— Cela m'est indifférent; je connais le monde, prince; je sais qu'une femme peut être coquette même dans un couvent, même au milieu des religieuses. Béatrice en est la preuve.

Le prince se redressa, hautain :

— En vérité, comte, vous devenez fou !

— Je ne sais, prince, si je deviens fou, mais je ne veux pas qu'on lève les yeux sur ma femme; elle est mon bien, j'entends la conserver pour moi seul.

Roberts le regardait ironique :

— Vous ne pouvez empêcher, je suppose, qu'on la trouve belle ?

— Je ne puis l'empêcher, c'est vrai; mais je ne veux pas que ma femme ait l'air de s'en apercevoir.

César eut un geste incrédule.

— C'est bien difficile, comte.

Béatrice ne put retenir un sourire.

Il pourra y avoir dissentiment entre ceux qui veulent affranchir complètement le suffrage universel et ceux qui veulent encore faire des réserves. Mais ce sont ces derniers qui ont la majorité actuellement, et ils feront bien d'en profiter en acceptant la révision immédiate pour prévenir les révolutions.

On n'a pas oublié le rejet de l'article 7, qui a produit le fâcheux régime des décrets, le conflit sur le scrutin de liste, sur la taxe des biens de main-morte. (Bruits divers.)

Il doit être, en effet, bien entendu que tout ajournement est un refus. (Dénégations.) C'est un enterrement de la question pour la législature actuelle. Le ministère a fait le rêve qu'il vivrait deux ans et qu'alors il pourrait s'occuper de la révision. On est ainsi renvoyé à 1885; mais cette année verra des élections législatives et des élections sénatoriales. La Chambre sera au bout de son mandat; elle sera sans force, sans autorité pour aborder la grande question de la révision.

C'est la situation dont on ne manquera pas de tirer parti pour demander un nouvel ajournement. (Très bien !)

Bientôt viendra l'élection présidentielle, pour laquelle on demandera une nouvelle période de trêve, un nouvel ajournement. (Nouvelles approbations à gauche.)

L'orateur ajoute : Ainsi, dès à présent, quoi qu'on fasse, la révision ne sera pas possible en 1885; et si on veut réellement réviser, il faut agir aujourd'hui. Il est vrai que la question ministérielle est posée. Mais c'est une question de second ordre.

A travers les changements de ministère, la politique ministérielle n'a guère varié. C'est plus haut qu'il faut regarder, en considérant la Chambre, le parti républicain et le pays.

Il faut en finir avec cette absence de politique et entrer enfin dans la politique d'action. La Chambre a fait beaucoup de concessions au Sénat. Elle en a fait trop. Et cependant, c'est le Sénat qui se plaint d'avoir été trop loin, de son côté, dans la voie des concessions, et qui déclare qu'il faut s'arrêter.

Voilà ce que la Chambre a gagné à la politique des concessions.

Le pays réclame des réformes non-seulement politiques, mais encore économiques. Or, ces réformes qui touchent les masses laborieuses, elles sont

Raoul s'élança vers elle, saisissant son bras avec violence, et lui dit d'une voix sourde :

— Souvenez-vous de mes paroles : si jamais vous écoutez les déclarations d'un homme, fût-ce pour vous distraire, je vous étendrai morte à mes pieds, sans scrupule, sans remords.

Il desserra son étreinte et sortit brusquement du salon.

Le prince était pâle de colère.

Béatrice tremblait. Un silence se faisait.

Roberts n'avait pas quitté le comte des yeux. Se tournant vers Béatrice, immobile, il l'interrogea :

— Ma chère enfant, voulez-vous un conseil ?

Elle le regardait étonnée :

— Oui, parlez !

— Eh bien ! prenez garde au caractère du comte de Vierville; je l'ai étudié avec attention tout à l'heure pendant que vous plaisantiez avec votre oncle. Son aspect et m'effraie, il est jaloux comme un tigre; cette menace qu'il vous a faite n'est pas une parole vaine; il vous tuerait, j'en ai la conviction.

La jeune femme répondit, souriante :

— On dit qu'il n'y a pas de véritable amour sans jalousie; je suis enchantée de savoir à quel point Raoul tient à moi.

Le prince répondit soucieux :

— J'admets la jalousie jusqu'à une certaine limite, mais j'ai peur que Roberts n'ait

impossibles sans la révision.

La politique du cabinet est donc tout à fait propre à aliéner ces masses dont les intérêts souffrent avec plus ou moins d'impatience.

La révision ne peut donc pas attendre plus longtemps. L'heure est venue d'affranchir la souveraineté nationale et de donner au pays le régime politique, économique et social conforme à son génie, qu'il a trop longtemps attendu. (Applaudissements à gauche.)

M. Jules Ferry, président du conseil, dit qu'il ne suivra pas M. Clémenceau dans son examen de la politique générale. Il répondra seulement à ces deux propositions : que la révision est possible actuellement et qu'elle sera impossible plus tard.

Ce sont là des paradoxes politiques. La révision est si peu possible aujourd'hui que M. Clémenceau déconseille ses amis du Sénat de courir au devant d'un échec certain.

Ce n'est pas le discours qu'on vient d'entendre qui pourrait rassurer le Sénat, car à chaque mot y éclate le dessein de supprimer cette Assemblée.

Ce n'est pas un langage politique que d'appeler conflits les désaccords qui peuvent se produire entre les deux Chambres. Ces dissentiments sont dans la nature même de l'institution, et comme le disait M. Thiers, il suffit de mettre dans deux Chambres différentes deux députés de la même opinion pour qu'ils diffèrent d'avis. (Rires à gauche.)

Or, la dualité des Chambres est un principe nécessaire de gouvernement, et ce qui les départage c'est l'opinion.

C'est méconnaître l'histoire du Sénat que de le présenter comme un instrument de conflit. C'est avec le concours du Sénat qu'on a pu mener à bien la plus grande réforme du siècle : celle de l'école laïque. (Applaudissements au centre.)

Avec de tels exemples sous les yeux, on n'a pas le droit de faire la théorie du désespoir constitutionnel. La révision pourra s'accomplir, mais ce n'est pas aujourd'hui. Le discours de M. Clémenceau ne pourra qu'encourager le parti de la résistance.

On voudrait que le gouvernement prit l'initiative de la révision; mais il ne croit pas au succès de cette démarche et il répond : Si vous croyez faire accepter la révision par le Sénat, allez-y vous-

mis le doigt sur la plaie; la jalousie du comte me semble un danger pour toi, ma chère enfant; sois prudente, je t'en conjure; ne fais rien qui puisse irriter cette nature ombrageuse.

La jeune femme secoua sa jolie tête :

— Soyez tranquille, allez; Raoul m'aime trop pour me faire du mal.

Elle les salua de la main et disparut, allant à la recherche de son mari.

Féru sortit de son silence :

— Eh bien ! voilà du nouveau. C'est un Othello que ce jeune homme; ma parole, il était superbe dans sa colère. Quelle attitude! quelle étreinte !

Son enthousiasme tombant devant l'air découragé de César, il ajouta songeur :

— Quelle terrible nature !

Le prince secouait la tête, se parlant tout bas.

— Et moi qui le croyais franc comme son père, incapable de feindre surtout. Quelle dérision !

Schlikler se rapprocha du prince.

— Il ne faut pas lui en vouloir, mon cher ami. La jalousie fait irruption dans le cœur de l'homme sans qu'il s'en doute. C'est logique, c'est fatal !

Sauzi regardait, écarquillant les yeux, effaré, ne comprenant plus. Roberts l'observait depuis un instant; il l'interrogea.

(A suivre)



mère!

La question ministérielle est, en effet, secondaire. Il n'y a pas de ministres nécessaires, et le cabinet actuel a voulu mettre la Chambre en face d'une politique claire et loyale. C'est à elle de prononcer.

Si elle croit qu'en demandant l'ajournement de la révision dans l'intérêt de la révision le ministère veut enterrer la question, si elle n'a pas confiance en lui, qu'elle vote contre le ministère et qu'elle le renverse par un vote vengeur. (Applaudissements. Bruit.)

Mais s'il y a dans cette Chambre une majorité qui ait confiance dans le ministère, qu'elle le dise en votant le rejet de la prise en considération. (Nouveaux applaudissements.)

La première partie de l'amendement ainsi conçue : « La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement relatives à la révision des lois constitutionnelles, » est mise aux voix.

A la majorité de 340 voix contre 139, sur 479 votants, cette première partie est adoptée.

La deuxième partie, ainsi conçue : « Déclare qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération les propositions Andrieux et Barodet, relatives à la révision » est mise aux voix.

Cette deuxième partie est adoptée par 307 voix contre 205.

L'ensemble de l'amendement est adopté par 316 voix contre 173.

Séance jeudi.

SÉNAT

Séance du 5 mars.

LE DROIT D'ASSOCIATION

Reprise de la discussion générale sur la proposition de M. Dufaure, relative au droit d'association.

M. Corbon a la parole pour combattre la proposition. Il y voit là une réparatrice de l'exécution des décrets.

M. Tolain demande le rejet pur et simple de la proposition comme contraire à tous les principes de notre droit public.

M. Jules Simon répond que la commission a fait une loi unique et libérale, car une loi vraiment libérale doit être une loi pour tous.

L'orateur dit : « Nous ne voulons pas d'exception. »

M. Jules Simon ne croit pas que les reproches adressés aux congrégations soient bien fondés. Il conteste que le clergé subisse l'influence des jésuites. Il insiste pour l'adoption d'une loi libérale. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Séance du 6 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi relative au droit d'association.

M. Chesnelong. — Le projet de loi qui vous est soumis n'est pas mon idéal, mais il est équitable et loyal.

Aussi serais-je disposé à le voter; j'ai admiré l'éloquence, la sincérité et le grand souffle de générosité de M. Jules Simon. Mais il a sur certains points une confiance qui ne manque; néanmoins, je lui rends hommage. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Je crois que si on ne donnait pas la liberté d'association aux congrégations, ce serait une injustice, ce serait de l'arbitraire. (Très-bien! à droite.)

Le pouvoir exécutif est à la merci du pouvoir législatif. Le pouvoir législatif est à la merci du suffrage universel.

Où est donc la garantie? L'individu est dans un état de faiblesse regrettable: l'Etat en haut, la poussière sociale en bas, au milieu pas d'intermédiaire. Voici la situation. (Très bien! très bien! à droite.)

Ainsi pas de garantie contre le pouvoir proscripteur!

La législation invoquée n'existe pas, elle n'avait pas été faite contre les congrégations qu'elle a frappées, donc les décrets du 29 mars étaient illégaux. Mais enfin ils ont été exécutés et alors il faut bien qu'une législation nouvelle précise le droit que nous réclamons.

Voilà pourquoi je voterai le projet de loi. Nous vous demandons pour l'Eglise le minimum de ce qui lui est dû: le respect et la liberté!

M. Jules Simon. — Le projet de loi en discussion n'a pas été un projet de loi de revanche présenté au lendemain de l'expédition contre laquelle on voudrait protester.

Toutefois, j'admets fort bien qu'au lendemain des décrets, M. Dufaure ait eu la pensée de présenter une loi qui eût eu pour objet d'être la réponse nécessaire et légale aux décrets.

M. Tolain nous a dit que l'Eglise avait une situation privilégiée.

L'Etat lui donne un budget, mais ce budget est une compensation accordée pour les biens dont le clergé a été spolié.

Vous ne pourriez le supprimer honnêtement sans commettre une véritable forfaiture.

On parle du pays, mais ce sont des sectaires qui

cherchent à l'émeuter contre des congrégations respectées par les hommes que n'aveugle pas l'esprit de parti.

Non, le pays n'a pas les sentiments qu'on lui prête.

J'ai répondu aux griefs contre les congrégations. Dirai-je quels sont leurs mérites?

Elles ont été pendant des siècles les éducatrices des générations successives.

Elles sont les pépinières d'où partent ces missionnaires qui renouent à leur patrie et à leur famille pour porter au loin l'esprit religieux et le nom français.

Elles ont fondé au loin de nombreux établissements pour l'apostolat de la charité et de l'enseignement. Elles sont partout les admirables auxiliaires de l'influence française. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Le Sénat doit en avoir assez de toutes ces lois de guerre et d'exception édictées depuis quatre ans. Il votera la loi de conciliation loyale, mais n'acceptera pas l'exclusion des congrégations, car ce serait faire sortir la justice de la loi pour l'y remplacer par la proscription. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, vient combattre le projet.

M. Jules Simon réplique :

Ce que je défends, c'est la liberté. Vous, M. le ministre, sans le vouloir, vous attaquez la liberté, vous n'avez pas, en effet, le droit d'interdire une association à cause de la nature de cette association.

Nous ne voulons donner ni au gouvernement, ni à la justice le droit d'empêcher les associations de naître quand elles n'ont rien d'illicite.

C'est au contraire une expansion qui devient aujourd'hui de règle. Cela ne change rien, d'ailleurs, aux devoirs du citoyen envers sa patrie. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

La discussion générale est close.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Informations

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

M. le duc de Chartres a reçu du ministère de la guerre le congé qu'il avait demandé. Il partira très probablement de Cannes lundi 12 mars, avec notre compatriote, M. le comte Renaud de Montaignac, pour le grand voyage projeté. Ils se rendront tout de suite au Caucase pour étudier l'armée russe dans ses préparatifs d'expédition contre le Turkestan. Les deux voyageurs parcourront ensuite la ligne de l'Oxus, le long des frontières de l'Afghanistan, et, suivant les circonstances, pénétreront dans l'Inde ou remonteront vers le Nord par Samarcande. Cette exploration durera au moins six mois.

LA MAIN NOIRE.

Madrid, 6 mars.

Une dépêche de Xérès annonce que plusieurs anarchistes viennent encore d'être arrêtés.

La situation est tellement grave que les propriétaires n'osent plus aller à la campagne ni visiter leurs biens.

Des renforts de gendarmerie sont attendus incessamment.

De nouveaux papiers ont été saisis; ils présentent tous l'association comme étant très étendue.

*El Correo*, se faisant l'écho de l'opinion publique, demande que les mesures les plus énergiques soient prises en Andalousie contre les anarchistes.

MANIFESTATION OUVRIÈRE.

Vendredi prochain, 9 mars, doit avoir lieu à deux heures, esplanade des Invalides, un grand meeting provoqué par la chambre syndicale des menuisiers.

Ce meeting a pour but, dans l'esprit de ses organisateurs, de réunir dans une solennelle protestation, tous les ouvriers parisiens actuellement sans ouvrage.

On compte réunir au moins cent mille hommes.

VICTIME DE LA SCIENCE

Dimanche dernier, une commission de l'Académie des sciences assistait dans les ateliers de la gare du Nord, aux expériences de M. Marcel Deprez sur la transmission de la force à distance par l'électricité.

Pendant la cinquième expérience, un accident, qui aurait pu être grave, est arrivé à M. Cornu. L'honorable académicien, en voulant

changer les commutateurs, a reçu une décharge électrique très puissante qui l'a précipité violemment à terre à une distance de trois mètres. A ce moment, la machine transmettait une force quatre fois supérieure à celle de tous les appareils réunis qu'emploie pour son service l'administration des lignes télégraphiques françaises.

Une étincelle électrique d'environ 30 centimètres de longueur, est partie entre les deux index de M. Cornu. Ces deux doigts ont été perforés.

Les médecins ont craint un moment la gangrène, à cause de la décomposition qu'exerce sur le sang et les tissus organiques l'action chimique de l'électricité.

Mais fort heureusement jusqu'ici aucun symptôme alarmant ne s'est produit. M. Cornu va mieux et sera bientôt hors de danger.

Les Allemands s'en vont.

Un fait qui est de nature à intéresser vivement l'attention de la population ouvrière qui s'occupe de l'industrie du meuble.

On sait de quelle importance est cette industrie à Paris, et surtout au faubourg Saint-Antoine, où elle occupe plus de vingt mille ouvriers.

Il paraît que depuis la dernière grève, les Allemands travaillant le meuble courant, le nombre dépasse dix mille rien que dans ce quartier émigrant en masse et retournent dans leur pays.

D'après des rapports officiels, le chiffre d'ouvriers allemands qui ont quitté Paris depuis quelques mois approche 5,000.

Or, voici l'explication de ce fait singulier, dont il faudrait se féliciter hautement s'il n'avait pas une signification beaucoup plus grave.

Les grands marchands de meubles courant du faubourg, se sont vus forcés par l'exigence des grévistes et celle qu'impose la concurrence de l'étranger, de faire venir une bonne partie des meubles qu'ils vendent, de l'étranger, et particulièrement d'Allemagne.

Il en est résulté que la fabrication a sans cesse progressé depuis un an, en Allemagne, tandis qu'elle périclitait en France, et que les ouvriers allemands apprenant que chez eux on en avait de trop, ont pris le parti de retourner chez eux.

Avis aux intéressés.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR LE MONUMENT DE LÉON GAMBETTA A CAHORS.

Le comité de patronage reçoit tous les jours de chaleureuses adhésions et des souscriptions importantes de tous les points de la France. Parmi les nombreux collaborateurs à l'œuvre qui apportent leur précieux concours, nous devons signaler surtout les anciens disciples de notre illustre compatriote, dispersés sur tout le territoire.

L'un d'eux, M. Prades, originaire de Caussade (Tarn-et-Garonne) et commis principal à la direction des contributions indirectes de Bordeaux, vient d'adresser au trésorier une somme de cent francs vingt-cinq centimes recueillie dans le personnel de l'administration à laquelle il appartient.

Le comité a la confiance que le zèle de M. Prades trouvera de nombreux imitateurs parmi tous ceux qui ont à cœur d'honorer le talent et le patriotisme.

La Discussion de Madrid a recueilli la somme de 1820 réales destinée à l'érection, à Cahors, d'un monument à Gambetta.

Les nouvelles n'abondent pas sur l'élection législative de l'arrondissement de Figeac. Aussi les journaux du chef-lieu se tiennent-ils dans les plus vagues généralités ou gardent-ils le plus complet silence. Nous venons d'apprendre que MM. les candidats ont subi, ces jours derniers, la rude épreuve de la réunion publique, sous la

présidence du vénérable M. Bailly. Il paraît que M. de Verninac, dont les réactionnaires ont fait un sénateur sur le bon billet qu'il repousserait toutes les lois d'exception, d'expulsion et autres, rehaussait de sa présence l'éclat de la solennité.

Tous les candidats ont parlé, et si bien il faut le croire, qu'aucune décision n'a été prise et qu'aucun des prétendants n'a été sacré candidat officiel du parti républicain.

Il est probable que d'autres meetings vont suivre et seront, il faut l'espérer, plus concluants; car, dix jours à peine séparent de l'élection et il importe pour le succès de la cause républicaine que l'accord soit complet, pour qu'entre les deux tours probables de scrutin, la réaction ne se glisse à la faveur de l'intrigue et du désarroi.

Le général de Colomb.

Le nouveau commandant du 15<sup>e</sup> corps d'armée, M. le général de Colomb, est originaire de St-Céré (Lot) patrie du maréchal Canrobert.

Le général de Colomb a fait la plus grande partie de sa carrière en Algérie, où il est resté vingt-six ans; il a appartenu successivement aux chasseurs à pied, à la ligne, au régiment étranger et aux turcos. Il s'est signalé dans plusieurs expéditions contre les tribus indigènes; c'est lui qui commandait vers 1855-1863 le cercle de Géryville. Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il remplaça d'abord dans le commandement de la division de Tlemcen le général Chanzy, mis à la tête de l'armée de la Loire. Appelé à son tour en France, il commanda brillamment une division sous les ordres du général Chanzy. Il prit une part distinguée aux engagements soutenus par nos jeunes recrues contre les forces supérieures de Frédéric-Charles.

Ceux qui ont assisté au procès du maréchal Bazaine se souviennent d'avoir vu le général de Colomb siéger à côté du général Pourcet, qui remplissait les fonctions de ministère public.

Instruction primaire.

Examen des aspirantes au brevet de capacité. PREMIÈRE SÉRIE.

Sur 55 élèves qui composaient cette série, 8 seulement ont été déclarées admissibles aux épreuves orales. Ce sont :

MM<sup>lles</sup> Brunet, Valéry; Berbiguier, Louise; Bonafé Léonce; Boisset, Marie-Autoinette; Faurie, Marie-Louise; Fallière, Clémentine; Arnaud, Louise; Arteil, Française.

DEUXIÈME SÉRIE.

Cette série comprenait 56 élèves, parmi lesquelles 18 seulement ont été admises à subir l'examen oral. Voici leurs noms :

MM<sup>lles</sup> Labourel, Anne; Lacombe, Marie; Lascombes, Catherine; Lafargue, Marie-Th.; Linon, Adrienne; Malignoyard, Adrienne; Mazeyrac, Adrienne; Moralhon, Marie-Louise; Nouailles, Agnès; Noyrit, Marie-Jeanne; Payrous, Marie; Pleinpon, Nathalie; Pignières, Marie-Jeanne; Pradayrol, Justine; Rey, Rose; Sicard, Philomène; Sindou, Marguerite; Vaxelaire, Marguerite.

Résultat définitif.

ASPIRANTES.

Inscrites, 112. — Présentes, 109. — Admissibles aux épreuves orales, 26. — Définitivement reçues, 20.

Arnault, Louise; Arteil, Française; Berbiguier, Louise; Boisset, Marie; Bonafé, Louise; Brunet, Valérie; Faurie, Marie-Louise; Lafargue, Marie-Thérèse; Lascombes, Catherine; Linon, Adrienne; Mazeyrac, Adrienne; Moralhon, Marie-Louise; Noyrit, Marie-Louise; Pignères, Marie-Jeanne; Plinpon, Nathalie; Pradayrol, Justine; Rey, Rose; Sicard, Philomène; Sindou, Marguerite; Vaxelaire, Marguerite.

L'examen du brevet supérieur pour les aspirantes aura lieu lundi matin, 12 du courant.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, l'introduction des vignes étrangères et des plants de vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans l'arrondissement de Gourdon.



**Agréments de la pêche**  
A LA DYNAMITE.

Le sieur Malhomme Clément, âgé de 36 ans, marié et père de trois enfants, travaillant en qualité de mineur sur les chantiers de M. Alary, station de Lamativie, venait de toucher sa paie. Accompagné d'un de ses camarades, il ne trouva rien de mieux que d'aller à la pêche à la truite, sur la rive gauche de la Cère, à l'aide de la dynamite.

Pendant que son camarade faisait le guet, Malhomme préparait ses cartouches, lorsque tout-à-coup celles-ci éclatèrent, tuant raide le malheureux en le mutilant affreusement, et projetant dans toutes les directions des lambeaux de chair informes, dont quelques-uns étaient restés suspendus aux arbres environnants. Son cadavre était horrible à voir : la tête était complètement défigurée, la poitrine littéralement broyée et les bras n'étaient plus que deux horribles moignons, les mains ayant disparu.

Les poissons étaient vengés, mais bien cruellement !

On écrit de Vayrac :

Vous n'êtes pas sans avoir vu en maints endroits de la route de St-Denis à Vayrac, des rochers détachés depuis de longues années de la montagne et qui paraissent tenir comme en équilibre. Un de ces jours deux ouvriers travaillant sur cette route allèrent se mettre à l'abri d'un de ces blocs pour prendre leur repas. Soudain le rocher s'abat, écrase l'un des ouvriers nommé Brousse, de Bétaille, et blesse l'autre grièvement.

QUEL TEMPS !!!

Le temps s'est remis au froid, hier quelques grésillons. Pendant la nuit le vent a soufflé en tempête et il a légèrement gelé. Temps excellent pour les agriculteurs, mais qui nous privera des amandes. Aujourd'hui la neige tombe à flocons serrés.

On lit dans le *Nouvelliste* de Bordeaux.

M. Goussard, juge d'instruction à Bagoères-de-Bigorre, a été arrêté et écroué à la prison de Pau, sous l'horrible inculpation d'un attentat à la pudeur commis sur une petite fille qu'il était chargé d'interroger.

**Revue Agricole**

**Etat de la question phylloxérique**  
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

(Suite et Fin)

Mais nous allons plus loin et, au risque d'être taxés d'optimisme, nous dirons qu'il ne faut pas regretter cette dépense, car non seulement elle sera rapidement couverte, mais encore elle deviendra la source de revenus plus considérables. Expliquons-nous : Deux cas peuvent se présenter dans la plantation des nouvelles vignes. Ou bien on aura recours à des plants enracinés, greffés ou soudés en pépinières, ou bien on plantera des boutures qui seront greffées en place la seconde ou la troisième année. Dans le premier cas, les ceps ayant déjà deux ou trois ans, commenceront à produire dès la seconde feuille après la replantation et seront en plein rapport à la troisième, ce qui fera gagner deux ans environ sur l'ancienne méthode et dédommagera largement des frais de greffage. Dans le second cas, la greffe retardera, il est vrai, le développement de la vigne, mais non la fructification. Celle-ci sera, au contraire, avancée, car le greffage a pour résultat de favoriser la mise en fruit et de diminuer les chances de coulure qui sont si grandes, durant les premières années, sur nos vignes d'Auxerrois ou de Méreau, en sorte que de ce côté-là également il y aura bénéfice. Ce fait a été constaté par un grand nombre de planteurs de vignes américaines et nous-même nous avons pu en vérifier l'exactitude dans nos essais, car nous avons compté sur des greffes de trois ans jusqu'à 5 à 6 kil. de raisins.

Ainsi donc, cette opération de la greffe, examinée de près et sans parti-pris, sera plutôt une source de profits que de dépenses. Mais, si on trouve les frais encore trop considérables, surtout en y ajoutant ceux provenant de l'achat et de la plantation des sujets américains, il y a

moyen de les réduire encore et de ménager la bourse malheureusement bien épuisée du cultivateur. C'est de planter les nouvelles vignes en chaintres, car au lieu de 5,000 plants à l'hectare, il n'en faudra plus que 800 et la dépense se trouvera réduite de ce chef, des quatre cinquièmes.

Les vignes en chaintres sont établies à peu près comme nos *cansés*, à 6 mètres d'une ligne à l'autre et 2 mètres dans la ligne; seulement les ceps, au lieu d'être élevés sur des treillages, sont couchés sur la terre et allongés d'année en année, jusqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne voisine. Ce sont alors d'immenses treilles qui couvrent tout le sol et dont les bras et les raisins sont soutenus par de petites fourches. Il y a cette différence avec les treilles qui tapissent nos murs, c'est que les sarments sont conservés dans toute leur longueur au lieu d'être taillés sur deux ou trois ceils, ce qui augmente considérablement la production et permet d'obtenir de ce petit nombre de souches, plus que par la méthode ordinaire.

Mais ce n'est pas la seule économie que l'on puisse retirer de la culture en chaintres. Tout le monde sait qu'un bon défoncement est une opération d'une grande utilité pour le succès de la vigne. Ce travail serait encore plus indispensable que par le passé, surtout pour les nouvelles plantations qui auront lieu sur d'anciennes vignes, car, si on veut éviter un échec, il faudra rajouter, en quelque sorte, la terre végétale par son mélange avec le sous-sol, par de copieuses fumures, des terreaux, etc. Fait dans ces conditions, un défoncement à la main ne coûtera pas moins de 700 à 800 fr. l'hectare. Ce serait une dépense au-dessus des ressources de la plupart des propriétaires. Avec la culture en chaintres, rien de plus facile que de la réduire : il suffira de défoncer une largeur de 1 mètre sur l'emplacement de chaque ligne, soit un mètre sur 6, ce qui fait une économie de cinq sixièmes. Ce défoncement partiel suffira pour entretenir la vigueur de la vigne pendant les premières années et plus tard, quand on sera rentré dans ses avances et qu'on touchera des revenus, rien n'empêchera, si la vigne le demande, de compléter le défoncement et d'apporter dans les intervalles, les matières fertilisantes dont on pourra disposer.

Ainsi donc, la création de nouvelles vignes avec des plants franco-américains, n'est ni aussi difficile, ni aussi coûteuse que beaucoup de gens le croient ou le font croire. Si le propriétaire se met en mesure de produire son plant, s'il fait la greffe lui-même ou avec l'aide de quelques voisins habiles, il arrivera facilement et presque sans bourse délier, à obtenir tous les sujets qui lui seront nécessaires pour la reconstitution de son vignoble.

Nous ne comprendrions donc pas que nos vignerons restassent plus longtemps dans l'apatie où ils paraissent plongés et qu'ils continuassent à assister impassibles avec la fatalité du musulman, à la perte de leurs chères vignes, sans tenter aucun effort. Qu'ils le sachent bien. Il dépend d'eux et d'eux seuls que la misère dans laquelle ils se débattent, prenne fin et que les jours prospères reviennent. Qu'ils se mettent à l'œuvre et bientôt ils verront l'abondance et la gaieté reparaitra dans nos campagnes.

Mais quelque claire et simple que soit la marche à suivre, il est à craindre que les masses agricoles n'entrent pas dans le mouvement avec l'ensemble et l'ardeur nécessaire. Aussi, dans une situation si pénible pour tout cœur patriote, un devoir s'impose à tous ceux qui, par leur position, leur fortune, leur instruction ont une influence sur leurs voisins. Ce devoir s'impose surtout aux membres de la Société agricole, dont la plupart, je suis heureux de le constater et les en félicite vivement, sont entrés résolument dans la voie nouvelle et prêchent d'exemple autour d'eux. Il faut que tous, par leurs paroles, par leurs actes, par leurs démonstrations sur le terrain, s'attachent à amener la conviction dans les esprits et à décider les cultivateurs à les imiter. En arrêtant ainsi notre malheureux pays sur la pente de la ruine où il glisse si rapidement, ils lui rendront un immense service et auront bien mérité de leurs compatriotes.

Docteur REY.

**Dernières Nouvelles**

Le gouvernement est excessivement inquiet de l'effervescence sourde qui règne en ce moment dans les quartiers ouvriers.

Nous savons que des mesures de précautions sont prises. non-seulement à la Préfecture de police, mais aussi dans les casernes des quartiers populeux.

**ARRESTATION DU CHEF DE LA MAIN NOIRE**

Madrid, 6 mars.

Le chef de la *Main Noire* a été arrêté par la gendarmerie dans un village des environs d'Arcos, au moment où il distribuait les statuts de l'association et s'occupait à organiser le nouveau groupe.

Bruxelles, 6 mars.

A la suite de perquisitions faites chez un étudiant russe, habitant Bruxelles, de nombreuses communications ont été échangées avec la préfecture de Paris.

Des ramifications étendues ont été constatées avec les Sociétés secrètes françaises.

Le *Temps* dit que le gouvernement est absolument décidé à empêcher le meeting de l'esplanade des Invalides. Il fera respecter la loi nouvelle sur les réunions publiques, qui exige que toute réunion ait lieu dans un local clos et couvert.

**Bourse de Paris.**

Cours du 8 Mars.

Rente 3 p. %	82.15
— 3 p. % amortissable	82.80
— 4 1/2 p. %	11.00
— 5 p. %	115.70

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 6 mars 1883.

La Bourse est très ferme, mais les transactions n'ont d'importance réelle que sur un très petit nombre de valeurs.

Le 5 0/0 presque seul finit en hausse à 116 05, après 116 25, il y avait de la lourdeur sur le 3 0/0 à 82 et sur l'Amortissable à 82 70.

On tenait la Banque de France à 5,450, le Foncier à 1,370, la Banque de Paris à 1,060. Le Mobilier Espagnol a eu à peu près les mêmes fluctuations qu'hier, il clôture à 382 après 395.

Le syndic de la faillite de la Société de l'Union générale distribuera aux créanciers vérifiés et affirmés, un premier dividende de 15 à 20 0/0, paiement qui s'effectuera dans la deuxième quinzaine du mois courant.

Les liquidateurs de la compagnie des chemins de fer de Ciudad-réal en liquidation informent les porteurs de bons de 1,000 francs 4 0/0, que la compagnie de Madrid à Saragosse et à Alicante ayant déclaré faire usage, pour les termes aux échéances du 30 septembre et du 31 décembre 1883, du droit d'anticipation qu'elle s'est réservé, il sera procédé le 15 mars courant au tirage au sort de 4,250, de ces bons, qui seront remboursés à partir du 5 avril prochain.

**AVIS**

Le sieur Durou Jacques, propriétaire au Fournil, commune de Duravel, prévient le public qu'il ne paiera pas, à partir de ce jour, les dettes de toute sorte que pourrait contracter, sans son consentement, son épouse Marie Pery.

Étude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

**VENTE**

**Saisie immobilière**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le **SAMEDI SEPT AVRIL mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.**

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-deux visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, vol. 86, numéros 28 et 29.

Et à la requête de Monsieur François Dufour, avocat, domicilié à Cahors, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Louis Bousquet, licencié en droit, domicilié à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

Sur la tête et au préjudice de Catherine Vertut, épouse d'Antoine Sellé et de ce dernier, pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, charretiers, domiciliés ensemble à Cahors.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles dont la désignation sera ci-après établie.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe dudit tribunal où toute personne est admise à en prendre connaissance.

Les lecture et publication dudit cahier ont eu lieu à l'audience des criées du dix février mil huit cent quatre-vingt-trois, et le tribunal, en donnant acte

de cette formalité, a fixé la vente desdits immeubles au sept avril prochain.

En conséquence, et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur François Dufour, avocat, domicilié à Cahors, lequel continue d'avoir pour avoué près ledit tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> Louis Bousquet, domicilié en cette ville, rue Fénelon, numéro 7.

Au préjudice et sur la tête de Catherine Vertut, épouse d'Antoine Sellé et de ce dernier, pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, domiciliés ensemble à Cahors.

Il sera procédé le samedi sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à la vente des immeubles dont la désignation suit.

Les frais de poursuites et de vente seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

La vente se fera en trois lots.

**Désignation, telle qu'elle est insérée au cahier des charges, des immeubles à vendre.**

**PREMIER LOT.**

Article 4 de la saisie.

Une maison située à Cahors, rue Donzelle, formant le n° 1673, section N du plan cadastral de la commune de Cahors.

**Art. 5 de la saisie.**

Sol de maison sis à Cahors, rue Donzelle, formant le n° 1673 section N du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ de un are.

Cette maison, située dans la ville de Cahors, rue Donzelle, porte le n° 36 de ladite rue; elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée où se trouve la principale porte d'entrée et une écurie et remise; d'un premier étage et d'un galetas, elle est construite en pierre et en briques, elle est couverte en tuiles creuses dites canal, son toit est à deux tombants d'eau; elle confronte d'un côté au Nord avec maison de M. Verdi, commis d'inspection d'académie à Cahors, au Sud avec maison du sieur Girbal dit Francoual, propriétaire à Cahors, de l'Ouest et sur le derrière de ladite maison où se trouve une terrasse dépendant de l'immeuble saisi, avec maison d'un sieur Grélet, propriétaire à Cahors, et de l'Est avec ladite rue Donzelle.

**DEUXIÈME LOT.**

Art. 1<sup>er</sup> de la saisie.

Une vigne située au lieu appelé vigne d'Arnis, commune de Cahors, formant le n° 657 section H du plan cadastral de cette commune, de contenance environ soixante ares cinquante centiares.

**TROISIÈME LOT**

Art. 2 de la saisie.

Une autre vigne située au lieu appelé Bach, commune de Cahors, formant le n° 1098 section G du plan cadastral de cette commune de contenance environ de un hectare vingt-quatre ares quarante centiares.

**Article 3 de la saisie.**

Une friche située au même lieu de Bach, commune de Cahors, formant le n° 1048 section G du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de cinquante-quatre ares vingt-cinq centiares.

**Mises à prix**

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot, cinq cents francs, ci..... 500 fr.  
Deuxième lot, cinquante francs, ci..... 50 fr.  
Troisième lot, cent francs, ci..... 100 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué de la partie poursuivante, soussigné.

A Cahors, le six mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

S'ADRESSER, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avoué, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Le **FER BRAVAIS** rend chaque jour les plus grands services. Il jouit, à un degré supérieur de propriétés reconstituantes et est le seul remède véritablement efficace contre l'anémie.

**UNE BELLE PRIME**

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

**UNE FORT BELLE MONTRE**

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 5, à Besançon (Doubs).



S<sup>t</sup>-NICOLAS, 4<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 14. — 8 mars 1883. — Jean le boïeux (Nielly Leutier). — Fâcheux effets de la science. — L'indiscrétion punie. — Les trois fils du roi Justus (Ch. Ségard). — Le petit cotillon (Albert de Prville). — La chasse (Eudoxie Dupuis). — Madame Grammaire et ses enfants (Marthe Bertin). — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Poirson, R. Riordan, J. B. Attalaya, Jazet, Vierge, Ginos, Gaillard, etc., etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 3 mars 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — L'historique de la télégraphie électrique; Aug. Gue-roult. — La téléphonie au Japon; Th. du Moncel. — Les freins électriques (3<sup>e</sup> article); L. Regray. — Transport électrique de la force: Expériences du chemin de fer du Nord. Compte rendu sténographique de la séance de l'Académie des Sciences du 19 février 1883. Résultats des expériences faites dans les ateliers du chemin de fer du Nord sur le transport électrique du travail à grande distance, de M. Marcel Deprez, notes de M. Tresca; Cornelius Hertz. — Résumé des brevets d'invention; D<sup>r</sup> Camille Grollet. — Faits divers.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 9 (3 mars 1883). — La Méthode en zoologie, par M. de Lacaze-Duthiers (de l'Institut). — Le microbe du croup, par M. Trouessart. — Les tribus indiennes du Far-West. — Revue militaire. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 9 (3 mars 1883). — L'armée du Salut, ses campagnes sur le continent, par M. E. Pres-sensé. — Le ministère du 14 novembre 1881, son

histoire (suite), par M. Joseph Reinach. — L'élève Kaïla Sahib, nouvelle, par M. Alain Bauquenne. — Le théâtre espagnol, par Léo Quesnel. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Politique extérieure. — Bulletin.

Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;

un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N<sup>o</sup> 98,714: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PER-CLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage: en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en relata de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et cré-mées. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etouffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mé-rinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garantis sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénelon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE

QUINA LAROCHE ÉLIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'APPÉTIT

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph<sup>o</sup>.

PLUS DE MAUX DE DENTS par l'emploi de L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde) Don MAGUELONNE FLEUR 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses PAR LE PÈRE PIERRE BOURSAUD EN L'AN 1873 Poudre blanche, 1/25 et 1/10, boîte 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Poudre bleue, 1/25 et 1/10, boîte 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Agent général: SEGUN 2, rue Rouget-Lafosse, Paris. — Se trouve à Cahors, chez M. VINEL, colporteur.

A LOUER

Présentement

UN APPARTEMENT

DE SIX PIÈCES

AUX TILLEULS,

Rue du Lycée, 27.



POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pied, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur

spécial, h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec

indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS



MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.